

Règlement de la manifestation MILOTRAIL 2020 :

Ce présent règlement devra être accepté par chaque participant.

1-Participation

Courses ouvertes à toute personne âgée de plus de 16 ans

Epreuve du 11km à partir de la catégorie Cadet

Epreuve du 20km à partir de la catégorie Junior

Coureur non licencié : => produire un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition daté de moins d'un an.

Coureur licencié : => produire la copie d'une licence sportive valide délivrée par la FFA.

En cas d'inscription en ligne, scanner le certificat médical ou renseigner le N° de la licence.

Pour les inscriptions le jour même, le certificat médical dématérialisé ne sera pas accepté.

Prévoir document papier.

Les inscriptions sont fermes et définitives.

Aucun remboursement ne sera effectué.

2- Départ et arrivée

- Circuits adultes 11km et 20km

Retrait des dossards et puces à partir de 7h30 à la salle polyvalente de Villechenève

Clôture des inscriptions à 8H30.

Départ à 9H00 pour les 20Km

Départ à 9h15 pour les 11km

- Circuit allure libre 5 km non chronométré
Autorisation parentale requise pour les mineurs (voir bulletin d'inscription)
Clôture des inscriptions à 9H
Départ 9h30
- Course DUO (enfants/adultes) course non chronométrée.
Autorisation parentale requise (voir bulletin d'inscription)
Retrait des dossards à partir de 9h30.
Départ à 11h00

3-Ravitaillement

Il s'agit d'une épreuve en autosuffisance partielle (esprit trail)

11 km et duo : 1 ravitaillement + collation à l'arrivée

20 km : 3 ravitaillements + collation à l'arrivée.

4-Sécurité

Des signaleurs officiels organiseront la sécurité aux croisements de route. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et faire preuve de vigilance.

Une équipe de secouristes, une ambulance et un quad assureront l'assistance médicale.

5-Respect de l'environnement

Des poubelles seront à disposition des coureurs aux points de ravitaillement.

Les coureurs sont invités à apporter leur gobelet.

6-Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

7-Récompenses aux coureurs

Les 3 premiers au scratch homme et femme (pas de cumul)

Le 1^{er} de chaque catégorie homme, femme (remise aux personnes présentes, pas d'envoi).

Chaque enfant est récompensé.

Participation au Challenge des Monts du Lyonnais.

8-Catégories d'âge

Enfants :	2008-2012 (duo 1.7kms)
Enfants :	2005-2007 (duo 2 x 1.7kms)
MI minime :	2005-2006 (5 Kms uniquement)
CA cadets :	2003-2004 (11 Kms uniquement)
JU juniors :	2001-2002
ES espoirs :	1998-2000
S Seniors :	1981-1997
M1 masters :	1971-1980
M2 masters :	1961-1970
M3 masters :	1951-1960
M4 masters :	avant 1951

9-Droit à l'image

Les coureurs, en s'inscrivant au Milotrail, abandonnent leur droit à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises pendant la course.

10-Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, et aux circuits à la suite de tout événement imprévu et indépendant de leur volonté.

11-Acceptation du règlement

L'engagement d'un coureur entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Bon pour accord,

« Le coureur »